

REGLEMENT DES TRAILS DE LA VANOISE 2017

Organisation

SiBo Conseil, prestataire de l'Office de Tourisme de Pralognan la Vanoise, organise les Trails de la Vanoise 2017 : le Trail de l'Inuit (21 janvier 2017), le Week-end Tour des Glaciers de la Vanoise (1-2 juillet 2017), la Trace du bouquetin (30 juillet 2017) et le Weekend Tour de la Grande Casse (26-27 août 2017).

Conditions d'admission

Les courses sont réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures en autonomie sur des sentiers escarpés, à plus de 2000m d'altitude. Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement.

Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un report d'inscription pour l'édition 2018 du *Weekend Tour de la Grande Casse*, quelle que soit la course des Trails de la Vanoise 2017 à laquelle il était inscrit. Pour en bénéficier, la demande devra être adressée à : « SiBo Conseil, 58 Boulevard Maréchal Foch, 38000 Grenoble » au plus tard 1 mois avant la course. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

Mise hors course

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inapproprié ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence de dossards
- Falsification de dossard,
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritux)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles
- Ravitaillement par une aide extérieure hors des zones de ravitaillement prévues par l'organisateur

Éthique et environnement

Les Trails de la Vanoise se déroulent dans un cadre préservé, en périphérie et au cœur du Parc national de la Vanoise. Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la GAN Assurances (Vizille). Les coureurs licenciés devront présenter leur licence avant la course. Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement. Pour ceux qui n'en posséderaient pas, il est possible de souscrire sur place à une assurance de 48 heures auprès du Club Alpin Français (à signaler sur le bulletin d'inscription).

Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins et les secouristes officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur un des parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

Contrôle-Abandon

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôler le plus proche et lui remettre son dossard.

Classements et récompenses

Des récompenses seront attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes. Des médailles sont prévues pour le premier de chaque catégorie.

Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Conditions d'admission

Pour les licenciés :

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ;
- Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation

Pour les non-licenciés :

- Photocopie ou scan du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition
- Le bulletin d'inscription papier ou informatique sur lequel vous acceptez les conditions du règlement suivant.

L'organisation se réserve le droit de refuser un justificatif non valide.

REGLEMENT « TRAIL NOCTURNE DE L'INUIT » SAMEDI 21 JANVIER 2017

Le *Trail nocturne de l'Inuit* est ouvert à toute personne née en 2001 et avant (catégorie « Cadet » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

- Trail nocturne de l'inuit 8km : 15€
- Trail nocturne de l'inuit 15km : 20€

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles) et la soupe savoyarde à l'arrivée.

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 21 janvier 2017 de 15h à 17h. Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15min avant le départ de la course.

Information parcours

- Départ et arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- Heure de départ : 18h00
- Distance : 8km | Dénivelé : 300m +
- Distance : 15km | Dénivelé : 600m +
- Altitude min : 1410m | Altitude max : 1600m

Barrière horaire

Parcours 16km : Fin de 1ère boucle (km 8), barrière horaire à 19h30

Équipement obligatoire

- Réserve d'0,5 litre minimum
- Réserve alimentaire
- Téléphone portable
- Vêtements adaptés
- Bâtons sont autorisés tout le long de la course